

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 11 octobre 2022

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 à 18h00 au centre culturel Paul FARAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TROUSSEL Marc.

Procurations : MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques).

Absents : BALDI Jean-Marc, FERRIER Pierre, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MOURGUES Gilles, PONCHON Solange, TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 04 octobre 2022			

N° de la délibération : 2022-44

Objet : Approbation du projet de zonage d'assainissement de la commune de VERQUIERES et mise à l'enquête publique

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau modifiée par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-8 et L2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment son article L123-1-5 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment le livre I titre II chapitre III ;

Le Président présente à l'assemblée le projet de zonage d'assainissement de la commune de VERQUIERES.

Cette mise à jour, réalisée dans le cadre de l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement initiée par le SIVOM DURANCE ALPILLES, prend également en compte les modifications liées au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après échange avec le Maire de la commune, il a été proposé de réaliser un enquête publique conjointe qui serait portée par la commune de VERQUIERES mais à laquelle la REGIE participerait financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

APPROUVE le zonage d'assainissement tel que présenté;

SOUMET l'ensemble des documents à enquête publique;

La procédure d'enquête publique sera menée conjointement par la commune de VERQUIERES et par la REGIE. Le portage de cette procédure est confiée à la commune.

Fait et délibéré en séance,
A PLAN D'ORGON, le 11 octobre 2022
Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

Transmission au représentant de l'Etat le :

Publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.